DISCOURS

Prononcé par M. le Curé de Saint-Julien de Caen, dans son église le 23 Janvier 1791.

Et nunc Domine omnipotens, Deus Israel, anima in angustiis & spiritus anxius clamat ad te. Audi, Domine & miserere, quia Deus es misericors & miserere nostri, quia peccavimus ante te.

O Seigneur tout puissant ! ô Dieu d'Israël ! le cœur serré de douleur, l'esprit agité de mille inquiétudes, j'éleve vers vous mes cris & mes gémissements ! entendez les, & laissez-vous attendrir. Vous êtes un Dieu bon & compatissant ! ayez pitié des maux où notre ingratitude nous a précipités. *Dans le Prophête Baruch. C.* 3.

Vous voyez au naturel, mes chers paroissiens, ma situation & ma perplexité. Des soucis rongeurs dévorent ma malheureuse existence. Les angoisses m'assiegent de toutes parts. Que de chagrins ont répandu, depuis quelque temps, sur mes jours leur amertume ! Que de nuits lamentables se sont écoulées pour moi ! Affaissée sous la douleur, mon ame succombe. (Mat. 26.) Elle est triste jusqu'à la mort. Plus nous avançons, plus les périls se multiplient au dehors & au dedans. Les écueils naissent sous mes pas. Je marche au milieu des abîmes, & je ne vois par-tout que de justes sujets d'alarmes. *Terrores undique.* (2. Par. 15.) Cruelle position ! qui me fait craindre également ou de m'expliquer, ou de me taire ! En effet le silence ne seroit-il pas une lâcheté ? Ma conscience n'en seroit-elle pas oppressée ? remplirois-je, en le gar-

dant, les aufteres devoirs que ma place m'impofe ? . . .
Emploirai-je, en parlant, une affez grande difcrétion ? Recevrez-vous bien ce que je vous dirai ? Tous les efprits le concevront-ils également ! N'ufera-t-on point d'exagération dans les récits ? Les étrangers n'en prendront-ils point quelqu'ombrage ? . . . . .
Hélas ! n'ai-je pas même à redouter votre attendriffement & jufqu'à votre affection ? . . . Que dirai-je enfin de la religion, dont j'ai l'honneur d'être le miniftre, qui regle mes fentiments, qui me preffe de lui rendre témoignage, & me défend d'offrir aux foibles dans la foi le moindre fujet de chute ? Nourri des maximes de l'évangile, frappé de fes oracles, comment pourrois-je foutenir les regards de l'Eternel, du Dieu des vengeances, fi j'avois le malheur de négliger fes intérêts, & de ne rien entreprendre pour fa gloire ? N'eft-il donc pas auffi le Dieu de vérité ? N'a-t-il pas défendu de retenir la vérité captive ? (Rom. 18.) N'a-t-il pas prefcrit à fes envoyés de prêcher fa doctrine jufques fur les toits ? (Mat. 10.) N'a-t-il pas chargé de fa malédiction, & ces ambaffadeurs timides qui, comme des chiens muets, s'engraiffent à fes dépens, fans lui rendre aucun fervice, & ces fentinelles coupables qui fe livrent au fommeil à l'approche de l'ennemi ? (If. 56.)

Je romprai donc un filence que j'ai gardé jufqu'ici dans l'efpoir d'éviter un éclat, toujours défagréable, & par ménagement pour vous. Mais les chofes font parvenues à un terme ! . . . Mon cœur eft trop ferré ; vous adoucirez mes peines en les partageant. D'ailleurs il ne doit point y avoir de fecret dans les familles dont tous les membres font raifonnables & bien unis. Veuille le Pere des lumieres, la fource de toute fageffe (Eccl. 1.)

mettre dans ma bouche des paroles d'édification ! J'ose le prendre à témoin, mes chers auditeurs, que j'ai bien medité mon ſujet, que non-ſeulement j'ai tiré du fond de mon cœur tout ce que je vais vous adreſſer, mais encore que mes intentions ſont ſi pures que je ne changerois pas un ſeul mot à ce diſcours, quand je ſerois aſſuré de paroître dans un quart-d'heure au tribunal du ſouverain Juge. Daignez, mes freres, en me prêtant une oreille attentive, le faire avec ſimplicité !

Vous ne l'ignorez pas, mes chers paroiſſiens, on exige de nous un ſerment. L'aſſemblée nationale l'a décrété, le roi l'a ſanctionné ; on nous propoſe de jurer ſolemnellement, à la face des ſaints autels, de maintenir de tout notre pouvoir, non-ſeulement la conſtitution politique que nos repréſentants ont entrepris de donner à ce royaume, mais encore la conſtitution qu'ils appellent civile du clergé. Je n'entrerai pas ici dans le détail des raiſons qui provoquent notre répugnance. Vous ne pouvez être nos juges ; nous ne reconnoiſſons à cet égard que le ciel, l'égliſe & nos conſciences, & je ne dois pas affoiblir le reſpect que la puiſſance temporelle qui nous gouverne, a droit d'exiger par rapport à tout ce que la raiſon, les conventions & la néceſſité de l'ordre ont ſoumis à ſes juſtes lois. Je vous l'avouerai, je me ſerois interdit, à moi-même, tout examen des objets qui ſortent de ſa compétence, comme je l'ai fait juſqu'à l'époque où nous vivons, ſi j'en avois été le maître, ſi l'on ne m'avoit pas forcé juſques dans mes derniers retranchements, ſi l'on n'exigeoit pas le ſacrifice de mes opinions les plus intimes ; enfin ſi l'on n'intéreſſoit pas ma religion, en me demandant un ſerment que je ne puis prêter ſans connoiſſance de cauſe, & qui ſeroit,

pour le moins téméraire, ſi la conviction ne l'accompagnoit pas.

J'ai donc pris ſoin de bien examiner tout ce qui conſtitue la nature de ce ſerment, & j'ai cru, j'en ai fait la déclaration authentique, j'ai cru que je ne pouvois le prêter d'une maniere pure & ſimple J'imite en cela trente évêques de l'aſſemblée nationale, plus de cent eccléſiaſtiques du ſecond ordre, auſſi membres de la diete auguſte, quatre-vingt-quinze évêques du royaume; auxquels s'eſt unie la très-grande majorité, pour mieux dire la preſqu'unanimité des curés & des prêtres de toutes les parties de l'égliſe gallicane. De plus, à la ſuite de cet honorable cortége, j'offre d'attendre la déciſion du ſouverain pontiſe agréée de l'épiſcopat, & je promets de m'y ſoumettre. Enfin je veux bien prêter un ſerment, mais je prétends en exclure tout ce qui pourroit, contre les vues de nos auguſtes repréſentants qui ne peuvent ſe croire infaillibles, être contraire à la juſtice, ou bleſſer la foi, la diſcipline, la hiérarchie de l'égliſe catholique, apoſtolique & romaine qui éclaira mon enfance, & dans laquelle je veux vivre & mourir.

Une ſeule réflexion vous convaincra, mes chers paroiſſiens, combien il eſt peu raiſonnable de rejetter la formule que je propoſe de ſouſcrire. S'il eſt certain que la conſtitution ne renferme rien qui attaque les principes de la religion, ſi digne de nos reſpects, ni les droits de l'égliſe fondée par Jeſus-Chriſt, qui n'a beſoin, pour ſe conduire, que de ſon Eſprit, dont l'aſſiſtance ne lui manquera jamais, (Mat. 28.) que riſquoit l'aſſemblée nationale de laiſſer employer une reſtriction qui auroit appaiſé les troubles? Tout au plus la précaution ſe ſeroit trouvée inutile, ſi quelque choſe

pouvoit l'être en procurant le repos à mille ames agitées, & en prévenant d'affreux ſcandales. Au contraire, s'il étoit vrai qu'elle renfermât, cette conſtitution, des articles entiérement oppoſés aux regles de la foi, au régime que le Fils de Dieu a voulu donner à ſon égliſe, un membre, un prêtre, un paſteur de cette même égliſe ne pourroit jurer d'en ſoutenir tous les points, quand bien même il s'agiroit de ſon état, de ſes biens, de ſon repos, de ſa liberté, de ſa vie.

Il ne feroit rien, en ſe comportant de la ſorte, de contraire à ce qu'il doit aux puiſſances dont il reconnoît l'autorité & pour leſquelles il demande aux peuples une entiere ſoumiſſion. (Theſſ. 3.) Il ſait que, pour exiger avec juſtice l'obéiſſance, il eſt néceſſaire que cette obéiſſance ſoit un devoir; que s'il faut rendre à Céſar. (Mat. 21.) ce qui lui eſt dû, il ne faut pas ôter à Dieu ce qui lui appartient, & qu'il y a dans le monde deux puiſſances bien diſtinguées, quoiqu'elles émanent de la même ſource : *non eſt enim poteſtas niſi à Deo* (Rom. 9.) la temporelle & la ſpirituelle ; que leurs droits ſont très-différents, & qu'il n'eſt pas plus permis d'obéir à la premiere, dans ce qui paſſe ſa juriſdiction, qu'à la ſeconde, ſi elle avoit le malheur de méconnoître ſes limites & de vouloir régler les royaumes de ce monde, qui ne ſont point de ſon domaine. (Saint Jean 18.)

Faut-il vous en faire l'aveu? Je penſe, mes chers paroiſſiens, que la puiſſance temporelle qui nous régit, qu'une aſſemblée de laïcs, en preſcrivant des lois au clergé, en réglant ſa diſcipline, en ſe chargeant de donner à des curés, à des évêques, à des métropolitains, leur miſſion, n'a point connu les bornes qui circonſcrivent ſon pouvoir. Voilà pourquoi l'égliſe de France ſe refuſe au ferment exigé.

Pourrois-je, fans rougir, ne pas fuivre un fi bel exemple ? Si je m'en écartois, je vous le demande, conferverois-je votre eftime ?

Vous concevez, au refte, mes chers paroiffiens, que pour me réfoudre à ce parti, tout glorieux qu'il eft, il faut que je fois bien convaincu qu'il n'y en a point d'autre à prendre. Si j'étois moins difficile & moins délicat, je jouirois d'un état honorable, d'une pofition tranquille, d'une heureufe abondance ; & tout au plus, en changeant un vain titre, fans rien facrifier de mes droits réels, j'aurois un traitement deux fois plus confidérable que celui dont, jufqu'à ce jour, j'ai eu le bon efprit de me contenter. Au contraire, fi je réfifte, quel fera mon fort ?.... Je vous épargnerai le coup d'œil de ce tableau ; il vous feroit trop fenfible.... Comment un être ifolé, qui hait les factions, qui ne tient à aucun parti, qui répandroit volontiers tout le fang qui coule dans fes veines, pour procurer la paix à fa patrie ; comment feroit-il foupçonné de ne pas agir par les motifs les plus purs ? Vous ne vous y méprendrez pas, mes freres, & j'en fuis bien sûr, vous me rendrez juftice.

Cependant, favez-vous de quelle punition on me menace, pour une conduite dont ma confcience me fait une impérieufe loi ? D'être privé de mon office par le feul fait, de me voir arraché, de force, à mes devoirs, d'être réduit pour toujours à l'impuiffance de vous être utile, de vous inftruire, de vous confoler, de continuer à vos enfants des foins qu'une longue habitude m'avoit rendus fi chers, de recevoir la confidence des malheureux, d'effuyer leurs larmes, & d'aller porter aux infirmes, comme à tant d'êtres fouffrants, les confolations de la foi, jointes aux fecours d'une charité qui, pour ainfi dire, ne me coûte que

mes démarches, & dont, je le dis à votre gloire, font presque tous les frais les ames charitables que j'ai le bonheur d'avoir dans mon troupeau. Douces fonctions qui devoient, c'étoit mon espoir, couvrir les fautes dont je me suis rendu coupable envers l'Etre suprême, il faudroit donc vous abandonner !.... Le déchirement seroit affreux ! Ah ! vous le sentez comme moi ; j'en juge par vos soupirs. Vous vous rappellez, hélas ! l'époque où la divine providence me plaça parmi vous il y a bientôt dix-huit ans. Je vous parlai, comme aujourd'hui, du haut de cette chaire, & vous donnâtes des larmes à mon discours : c'étoit l'espéranee qui les faisoit couler. Je croyois, d'après votre bienveillance, ne vous en coûter de nouvelles qu'à ma mort. Oui, mes chers paroissiens, je le confesse, & je vous en remercie ; vous avez excusé dans moi les défauts inséparables de la jeunesse. Je comptois réparer leurs fâcheux effets en suivant les leçons de l'expérience, ce grand maître qui, malheureusement, ne vient qu'avec la maturité de l'âge. Déjà deux fois, par amour pour les bonnes regles, & par attachement pour vous, le dirai-je ? & pourquoi donc ne le dirois-je pas ? j'avois refusé les faveurs de la fortune, qui m'offroit de riches établissements ; je m'étois dévoué d'une maniere irrévocable à mon premier état, & mon espérance la plus douce étoit que ma cendre reposeroit dans la même enceinte où tant de fois j'avois conjuré la miséricorde divine de regarder en pitié ceux de ses enfants que j'avois assistés à leur derniere heure. C'étoit une illusion....

Encore si je pouvois consentir à tous les sacrifices auxquels on doit me condamner ! je les ferois, n'en doutez pas, sinon avec joie, du moins avec résignation. Oui, mes freres, que l'on me laisse avec vous sans au-

cune efpece de traitement, je ferai fatisfait... Si j'avois le malheur de vous être inutile; fi le vœu général tendoit à m'éloigner; fi l'églife, fi le premier pafteur de ce diocefe, auquel fon courage exige que je paie en ce moment un nouveau tribut de vénération, fi le retour de la paix; en un mot, fi le bien commun exigeoit ma démiffion, je fuis tout prêt à la donner. Je dirai, avec un faint homme, je ne fuis pas meilleur que le prophête chargé de prêcher la pénitence à Ninive (Jonas) : comme lui je confens, pour le falut de mes freres, à plus forte raifon de ceux que j'ai eu le bonheur d'enfanter à Jefus-Chrift, d'être précipité dans les abîmes les plus profonds de la mer, fans même aucun efpoir d'être jetté par le naufrage dans le port. Je ne verrois en tout cela que l'exécution des décrets de la divine providence, & je lui rendrois mille & mille actions de grace de ce qu'en me déplaçant elle me trouveroit digne de concourir à fes adorables deffeins.

Mais, mes chers auditeurs, fi, dans les circonftances critiques où nous nous trouvons, le péché confifte dans la fuite, fi le péril eft à fe cacher..... fi l'on me dépouille d'un état qui fait toute mon exiftence, que je poffede fous la garantie des lois les plus facrées, & d'après la fanction des deux puiffances; fi l'on m'en dépouille fans caufe, fans forme, contre la juftice, & pour ainfi dire fans aucun prétexte, que devrois-je alors à l'autorité temporelle, qui traiteroit avec tant de rigueur un de fes plus fideles fujets?..... Du refpect fans doute, de la patience, de ferventes prieres auprès de l'Etre fouverain, qui feul n'eft point fujet à l'erreur; un renoncement généreux à tous les avantages de la fociété civile, l'amour de l'ordre, & des foins vigilants pour l'entretenir. Mais le foin de vos ames,

dont le ciel m'a chargé, dont l'églife m'a confié le faint dépôt, dont il me faudra répondre aux dépens de la mienne, dans ce jour formidable, où le Fils de Dieu ne confeffera devant fon pere que ceux qui n'auront pas rougi de lui devant les hommes (Mat. 10.) Ce foin, me feroit-il permis de l'abandonner? Ne feroit-ce pas un crime de préférer mon repos à la tendre follicitude que je vous dois? Peut-être trouveriez-vous dans un autre pafteur, & plus de talents, & plus de zele; mais, mes chers paroiffiens, à quoi ferviroient tous les mouvements qu'il fe donneroit, s'il n'étoit pas légitimement envoyé? *Quomodo prædicabunt nifi mittantur?* (Rom. 10.) Que voyez-vous en moi? Un homme foible, plein de miferes, & fujet à de grandes imperfections; mais après tout que l'églife commet pour veiller fur vous, pour vous conduire dans les voies du falut, & qui, par conféquent, tient fa miffion de Jefus-Chrift. *Pro Chrifto legatione fungimur.* (2. Cor. 3.) Croyez-vous, de bonne foi, qu'il en feroit de même de celui qui prétendroit me remplacer? Il feroit bien choifi par la puiffance temporelle, inftallé d'après fes ordres; mais par-là même, fon miniftere feroit ftérile: & tant que l'églife daignera me compter au nombre de fes pafteurs, elle regardera, comme un *intrus*, digne de tous fes anathêmes, celui qui tentera dans fon audace de s'arroger mes fonctions. Si vous l'écoutez, mes freres, il vous entraînera dans les horreurs du fchifme, malheur affreux pour un vrai Chrétien. Il n'aura de pouvoir que pour détruire; il ne fera qu'un pafteur mercenaire, que le fort de fon troupeau ne touchera pas, pour peu même qu'il n'y choififfe pas des victimes pour les immoler fans pudeur aux paffions dont fon cœur fera dévoré. Il baptifera validement, il confacrera, il adminiftrera les

derniers secours que la charité chrétienne destine aux enfants de la loi, parce qu'il ne faut, pour exercer ces fonctions, que le caractere sacerdotal. Il prêchera, il reprendra, il parlera même le langage des Anges (1. Cor. 13.), je le veux; mais dans tout ce qui regarde la jurisdiction ecclésiastique, ses paroles n'auront aucun effet. Il ne pourra, mes chers paroissiens, remettre vos péchés, ni bénir vos mariages. Il ne vous sera pas permis de vous adresser à un violateur des saintes regles que l'église a posées dans sa sagesse, d'après le pouvoir qu'elle a reçu de Jesus-Christ. *Sicut misit me pater, & ego mitto vos.* (S. Jean 20.) Non, quel qu'il soit, il ne succédera jamais à mes droits; & ces droits, je vous le répete, je ne les déposerai, dans aucun cas, qu'entre les mains de l'église de qui je les tiens. Il pourra s'installer dans mon église, s'emparer même de ma demeure; mais il ne m'ôtera pas mes entrailles, &, je vous le déclare, je resterai parmi vous pour vous soutenir, vous édifier, & remplir toutes les fonctions d'un ministere dont, avec la grace de Dieu, je ne rougirai pas plus que de l'évangile. *Non erubesco evangelium.* (Rom. 1.) Que si la force s'en mêle, à Dieu ne plaise que je lui oppose la moindre résistance. Je m'interdirai le murmure & la plainte; seulement je serai ferme, inébranlable comme un mur d'airain, jusqu'au moment où la crainte, non de la prison, je chérirois mes chaînes, non de la mort, elle n'entrera jamais dans mon ame, mais de voir commettre de grands forfaits, m'imposera la loi de me retirer. Alors j'emporterai dans la solitude où j'irai pleurer mes péchés, vivre dans la douleur & la pénitence, gémir sur les ruines de la religion & les malheurs de ma patrie; j'emporterai votre souvenir, je vous conserverai tous dans mon cœur, & sans cesse mon esprit sera par-

mi vous, plein de désirs qu'une époque plus heureuse me permette de revenir à mon poste ; &, je le promets, j'y reviendrai, quand je serois accablé d'infirmités, ou que ma tête seroit couverte de cheveux blancs.

Je viens de vous exposer, mes chers paroissiens, mes anxiétés, mes alarmes, mes sentiments, mes vues, mes résolutions. Je dois maintenant vous entretenir de mes espérances. Non, le Seigneur n'abandonnera pas ses ministres, il aura pitié de son peuple, & sa justice fera place à sa clémence.

On ne peut se le dissimuler, toute chair, pour ainsi dire, avoit corrompu sa voie, les abus étoient à leur comble ; point d'états qui n'eussent à se faire de très-grands reproches, point d'institution qui n'eût dégénéré. Quelle corruption de mœurs ne voyoit-on pas régner dans ce malheureux royaume ? Les principes les plus dangereux minoient, non plus sourdement, mais à découvert, les bases antiques de l'état & de la religion. Dites-le moi, la loi du Seigneur étoit-elle suivie ? Son nom même étoit-il connu ? Il falloit un déluge pour purifier la terre & punir ses coupables habitants. A la voix de l'Eternel, les cataractes de tous les maux se sont ouvertes ; elles ont inondé la surface de cet empire, autrefois si florissant. Eh bien ! mes chers auditeurs, rentrons en nous-mêmes, humilions-nous, confessons-le, pénétrés des sentiments qu'un prophête tâchoit d'inspirer à son peuple, dans les tristes jours de sa captivité : le Seigneur est juste ; nous ne méritons que trop la confusion qui nous accable, & l'état humiliant où sont réduits nos chefs, nos prêtres & nos prophêtes. *Domino Deo nostro justitia, nobis autem confusio sicut est dies hæc..., principibus nostris & sacerdotibus & prophetis.* (Baruch. 1.)

Toujours rebelles à ſa voix , nous n'avons pas voulu marcher dans la route qu'il avoit pris ſoin de nous tracer : nous avons fermé l'oreille aux exhortations & aux reproches des hommes pleins de ſon eſprit , qu'il avoit envoyés vers nous. Chacun s'eſt livré , ſans contrainte , aux déſirs dépravés de ſon cœur , & ſous les yeux mêmes de celui qui ne peut donner ſa gloire à perſonne, (Iſ. 48.) à qui toute créature doit les plus humbles hommagés ; nous n'avons pas eu honte d'offrir un encens ſacrilege à des dieux étrangers , à des divinités d'argile & de boue. *Abivimus unuſquiſque in ſenſum cordis noſtri maligni , operari diis alienis , facere mala ante oculos Dei noſtri.* (*Id.* 1.) Laſſé de tant d'injures , enfin ce Dieu terrible vient d'exécuter les menaces qu'il nous avoit faites tant de fois. Il a livré ſon peuple ſans défenſe, à la jalouſe fureur de ſes ennemis ; il a diſperſé partie de ce peuple ingrat parmi les nations, afin qu'il en ſoit & la fable & l'horreur. *Dedit nos in improperium, & in deſolationem in populis.*

Ah ! Seigneur , nous vous en conjurons , ſouvenez-vous que nous fûmes votre nation chérie , les objets éternels de votre prédilection. Il eſt vrai , nous ſommes des prévaricateurs , nous avons violé vos ſaintes ordonnances , nous reſtons devant vous ſans excuſe ; mais jettez un regard ſur l'état pitoyable où nous a précipité notre malice , & que l'opprobre où nous ſommes réduits émeuve votre pitié ! Exaucez nos vœux ardents, non que nous ſoyons dignes de cette faveur , mais pour votre gloire. Eloignez de notre tête les maux ſous leſquels nous gémiſſons. *Exaudi , Domine , preces noſtras , & educ nos propter te.* N'attendez pas , pour opérer ce prodige , que nous ne ſoyons plus comptés au nombre des vivants. Hélas ! ce ne ſont pas les morts dont les triſtes reſtes , privés de l'eſprit qui les animoit , pourriſſent dans la terre , qui célébreront votre grandeur & vos

miféricordes. Les vils efclaves du monde, de l'ambition, des plaifirs, des richeffes, comme nous le fûmes autrefois, vous invoqueroient vainement; mais des malheureux, rongés par la douleur, accablés d'infortunes, dont les entrailles font déchirées par la faim, & dont les yeux épuifés de larmes font prêts à s'éteindre, avec quels tranfports ne publieront-ils pas les louanges du Dieu puiffant qui n'aura pas négligé de venir à leur fecours, & de brifer leurs chaînes? *Anima quæ triftis eft fuper magnitudine mali & incedit curva & infirma & oculi deficientes & anima efuriens dat tibi gloriam.* (*Id.* 2.) C'eft ce qui nous fait efpérer, ô mon Dieu! que, touché de nos miferes, vous nous rendrez vos bonnes graces & votre ancienne affection.

N'en doutez pas, mes chers paroiffiens, le Dieu des miféricordes, dont le bras n'eft pas raccourci, fera ce prodige en notre faveur; mais retenez-le bien, pour que notre confiance ne foit pas vaine, il eft indifpenfable de rentrer dans le chemin de la juftice. Il faut, dit l'Efprit-Saint, s'informer où habite la fageffe, & nous faurons, en même-temps, où habite la longue vie, l'abondance, la profpérité, la paix du cœur. *Difce ubi eft virtus & fcies fimul ubi fit longanimitas vitæ & victus & pax.* (*Id.* 3.) Mais où la trouver, me demanderez-vous, cette fageffe, fource de tant de biens? Hélas! mes chers auditeurs, elle a daigné defcendre fur la terre, elle s'eft fait voir aux hommes; elle a converfé long-temps avec eux. *In terris vifus eft, & cum hominibus converfatus eft.* (*Id.* 3.) Le Fils de Dieu lui-même, la fageffe éternelle, revêtu des miferes de notre foible nature, en a publié les leçons; il les a confignées dans fon évangile. C'eft pour n'avoir pas confulté, c'eft pour n'avoir pas fuivi les maximes de ce livre

divin, que nous nous ſommes vus abreuvés d'amertume. Pénétrons-nous de nouveau de ces principes, auſſi reſpectables que ſalutaires. Soyons juſtes, chaſtes, tempérants, mortifiés, charitables; effaçons nos iniquités par des larmes ſinceres; ne ceſſons d'invoquer le Seigneur avec une foi vive, une pleine confiance; mais ſans lui preſcrire le temps où il doit nous ſoulager. (Judith 4.) En un mot convertiſſons-nous à lui véritablement, & ſa tendreſſe nous en répond, il ſera notre protection, il deviendra l'auteur de notre ſalut. *Qui induxit nobis mala, ipſe adducet vobis ſempiternam jucunditatem cum ſalute veſtra.* (Baruch. 4.)

O Jeruſalem! quitte enfin tes habits de deuil & montre-toi parée de tes plus riches atours. *Exue te Jeruſalem ſtolâ luctus.* (*Id.* 5.) Tu feras encore pour la confuſion de tes ennemis, pour le bonheur & la gloire de tes habitants, le ſéjour de la juſtice, de la paix & de la piété! *Nominabitur enim tibi nomen pax juſtitiæ & honor pietatis.* (*Id.* 5.)

Voilà, mes chers paroiſſiens, les eſpérances que j'oſe concevoir, auxquelles je vous invite de prendre part: elles ſont fondées ſur la parole de Dieu, ſur ſes miſéricordes infinies, ſur la conduite qu'il a tenue conſtamment envers ſon ancien peuple, ſur celle qui ſignale tous les jours ſes bontés à l'égard d'un ſi grand nombre de pécheurs; mais encore une fois, ſi nous voulons que le Ciel nous pardonne, il faut nous convertir véritablement, & cela dans tous les âges, dans tous les états & dans toutes les conditions.

Il eſt ſur-tout, mes chers paroiſſiens, un devoir auſſi ſacré qu'indiſpenſable pour tout chrétien, & que les circonſtances rendent encore plus impérieux: c'eſt de vivre dans la patience, de bannir de ſes levres les im-

précations, les murmures, & même de ſon cœur tout ce qui pourroit refroidir la charité. Loin de vous donc les mouvements d'un faux zele qui tenteroit de s'arracher à l'oppreſſion par des moyens que le Dieu de toute manſuétude condamneroit. C'eſt ſa cauſe que nous ſoutenons, c'eſt la crainte de lui déplaire qui nous anime, c'eſt la lumiere de la foi, celle de nos conſciences qui nous conduit, c'eſt le ſalut de nos ames que nous ſommes réduits à défendre contre les *démons* qui ont conjuré leur perte. Jugez, mes freres, ſi nous pouvons déshonorer une ſi belle cauſe, compromettre de ſi grands intérêts, & recourir à des ſuggeſtions perfides qui anéantiroient, en vous égarant, tout le fruit de nos peines & de nos ſacrifices. Ah! plutôt mourir mille fois!

Reſtez donc chacun à votre place, occupez-vous de vos familles, rempliſſez les devoirs de votre état. Point de complots, nulles démarches ſuſpectes, encore moins d'inſurrections. Tâchez même de ne pas vous épuiſer en inquiétudes qui troubleroient votre repos & vous feroient négliger l'affaire de votre ſalut. C'eſt au Ciel qu'il s'agit de faire une ſainte violence, & l'on n'y parviendra jamais que par la ſoumiſſion, la patience & la douceur. Voilà, mes freres, les marques que nous vous demandons de votre attachement. Toutes les autres, nous les réprouvons, nous n'en aurons jamais que de l'horreur. Bien plus, vous n'atteindriez pas votre but. Car, retenez-le bien, quoique nous vous ſoyons entiérement dévoués, & que nous ayons la plus grande envie comme l'apôtre, (1. Teſſ. 2) non-ſeulement de perpétuer parmi vous la connoiſſance de l'évangile, mais encore de vous donner notre propre vie; ſi nous nous appercevions du moindre mouvement, capable de troubler l'ordre public, nous profiterions des ténebres de la nuit pour nous éloi-

gner, afin de n'être ni le prétexte de vos crimes, ni les témoins de vos malheurs, ce qui nous feroit, pour ainsi dire, aussi douloureux. Ah! détestez tous, mes freres, une conduite si peu conforme à celle de Jesus-Christ, de ses apôtres, de ses vrais disciples, & qui ne feroit propre qu'à faire blasphémer la religion sainte que vous professez, qu'à diminuer l'influence qu'elle doit avoir sur les mœurs publiques.

Que me reste-t-il à faire maintenant, mes chers paroissiens, pour votre instruction? Qu'attendez-vous de votre pasteur, je n'ose dire de votre pere; mais du moins de votre serviteur affectionné, du plus sincere de vos amis, sinon l'assurance que je me soumets de bon cœur à l'oppression; que je pardonne d'avance les jugements faux ou précipités, les menaces, les injures, les calomnies, les mauvais traitements; que j'espere, quoi qu'il puisse arriver, que mon ame ne sera point troublée par la haine & la vengeance; que j'accepte, en expiation de mes fautes, les épreuves qui pourront agiter mes jours, & que je ne demande au Ciel qu'une seule grace, celle de me conduire en tout, de maniere à ne jamais l'offenser.

Je vais achever, mes chers paroissiens, la célébration des augustes mysteres. Réunissons-nous tous d'affection, d'esprit & de foi, comme nous le sommes de corps dans ce saint temple, pour prier le Seigneur avec soupirs, avec larmes, avec les instances les plus expressives, les plus tendres, & même en lui faisant le sacrifice de notre vie, que les événements qui vont tenir tous les esprits dans l'attente & bien des cœurs dans la crainte, puissent tourner à sa gloire, contribuer à la tranquillité de nos jours ici bas, & consommer notre salut éternel, &c., &c. *Ainsi soit-il.*